ABONNEMENT

Trois mois. 7 Posto

on s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, —

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi Les manuscrits déposés ne

sont pas rendus.

On s'abonne

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

LE DEFICIT DU BUDGET

Ce n'est un mystère pour personne. Le budget de 1891 que l'on prépare se présente déjà avec un déficit de près de 300 millions.

Immédiatement M. Rouvier, pour combler ce nouveau trou béant, n'a pensé qu'à une chose, recourir à des impôts nouveaux, quand déjà les contribuables sont écrasés et que l'agriculture succombe sous le poids des lourdes et multiples contributions qui l'accablent.

On parle, en première ligne, d'une surtaxe sur l'alcool, et d'une augmentation d'impôt sur les propriétés bâties.

C'est tout simplement monstrueux et il faut que les contribuables, qui sont en même temps des électeurs, soient vraiment de bonne composition pour supporter de pareilles charges. Il leur serait si tacile de s'y soustraire, avec leur bulletin de vote, en chassant du pouvoir ces gens qui ne savent qu'épuiser la France.

Après les élections de septembre et d'octobre, dans lesquelles se révèle la lassitude d'être gouverné par de semblables dilapidateurs, qu'aurait fait un ministre des finances capable, prudent et modéré? Il n'aurait demandé qu'aux économies, qu'à la réduction sensible des dépenses, l'équilibre d'un budget qui, si on n'y met bon ordre, nous conduira infailliblement à la banqueroute.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que des économies aussi considérables sont impossibles à réaliser. Nous répondrons, nous, que du moment où un ministre des finances honnète, instruit, éclairé, le voudra bien, il le pourra. Il y a déjà longtemps que nous l'avons dit, l'équilibre du budget par les économies est une affaire de volonté. Mais, pour cela, il ne faut pas hésiter à tailler largement parmi les 800.000 fonctionnaires qui encombrent et ruinent notre malheureux pays.

Seulement ces 800,000 fonctionnaires sont tous électeurs, et ce sont eux qui donnent à cette détestable République parlementaire la majorité dont elle a besoin pour poursuivre l'exécution de ses méfaits, de ses duperies et de ses gaspillages.

INVALIDEURS ET VALIDÉS

La Chambre a validé lundi les élections contestées de MM. Blachère, dans l'Ardèche, et de la Martinière, dans la Manche; c'était justice, mais nous vivons à une époque où il n'est pas superflu de louer les décisions justes, car, par le temps qui court, l'équité n'est point une chose banale.

Nous avons entendu, de nouveau, les vieilles déclamations sur l'ingérence du clergé, les attaques sur les « attitudes de l'épiscopal »; nous avons revu les antiques clichés sur la liberté du vote mise en péril par une aumône ou une largesse de cinquante centimes; nous avons enfin assisté au défilé des protestations qui ont souvent coûté beaucoup plus cher, car il a fallu, pour les obtenir, noyer la vérité dans ce que l'on pourrait appeler la liquidation électorale.

C'est au cabaret que s'affirment les grandes indignations contre les victorieux, et, sans médire de personne, il est permis d'en penser ce que l'on veut.

Avec une remarquable précision, M. Amédée Dufaure, rapporteur de l'élection de M. Blachère, a montré l'insanité de doléances vagues et a opposé à des allégations sonores l'éloquence des chiffres.

En ce qui concerne le scrutin de la Manche. M. de la Martinière, l'intéressé, a dû rectifier le rapport par trop incolore de M. Périer de Larsan, indulgent à l'excès pour certaines assertions, non prouvées.

Autrefois, il était de bonne règle parlementaire que les députés du département dont une élection était soumise à l'examen de la Chambre n'intervenaient pas au débat. Tout cela est changé; les scrupules ont disparu.

C'est ainsi que M. de Boissy d'Anglas, validé par « indulgence », comme député de Nyons (Drôme) après avoir inutilement quémandé les suffrages de ses compatriotes ardéchois, a engagé la lutte contre M. Blachère. Ce qu'il a dit contre le respectable évêque de Viviers est assurément moins fâcheux que certains éloges à l'adresse d'un autre prélat, dont M. Thévenet cherche à exploiter contre l'Episcopat, la rèponse aux inconvenances ministérielles.

Pour l'élection de la Manche, c'est M. Briens qui n'a pas craint de laisser déborder son inimitié personnelle. N'insistons pas, car il en a été sévèrement puni.

M. de la Martinière a rappelé à la tribune l'enthousiasme de ce républicain pour l'Empereur et pour l'Empire et son attendrissement onctueux pour la bénédiction de ces curés dont il est aujourd'hui l'adversaire acharné.

Il devient nécessaire de citer le toast de M.

- « Je porte la santé de M. le curé de Cérences, qui a bien voulu, avec empressement, s'asseoir à cette table et honorer cette fête d'une bénédiction religieuse qui nous grandit et nous élève... » (Rires et applaudissements à droite.)
- « Je porte enfin, messieurs, un toast à S. M. l'empereur, à l'impératrice, au prince impérial... » (Nouveaux rires à droite.)
- « Si faibles que soient nos voix, élevons-les toutes ensemble pour célébrer cette chère et auguste famille, ce souverain puissant pour qui le destin avait ménagé le poids d'un grand nom et qui, par sa haute sagesse et sa merveilleuse intelligence, rend chaque jour ce superbe fardeau plus glorieux encore.
- » Vive l'empereur! vive l'impératrice! vive le prince impérial ! » (Applaudissements et rires à droite. — Mouvements divers.)
- A gauche, on n'a pas paru trop surpris. Et le Journal des Débats dit à propos de ce soldat chevronné de la République:
- « Si on grattait un peu nos plus intraitables d'aujourd'hui, chez combien d'entre eux ne ferait-on pas la même découverte!»

Louis D'ARZANS.

L'annulation de l'élection de M. Arnault a causé une vive émotion dans le monde parlementaire. Le groupe des indépendants se montre fort irrité des quelques défections qui ont permis aux violents de faire leur mauvais coup. A droite, sans se laisser aller à de bruyants éclats de colère, on conclut du vote d'avanthier qu'avec les républicains il faut plus que jamais se tenir en garde contre les intermittences de leur équité. Nous croyons que s'il ne convient pas d'exagérer la portée d'un incident regrettable, il est prudent de ne pas se la dissimuler.

Les violents, furieux de la validation de MM. Blachère et de la Martinière, ont sait payer leur mauvaise humeur à M. Arnault. Il y avait aussi, autour de l'élection de la 2° circonscription de Montauban, une série de manœuvres locales, et qui ont servi les passions politiques des invalideurs.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Nous trouvons dans la Patrie les détails suivants sur la franc-maçonnerie au Brésil:

- « Oui, c'est la franc-maçonnerie qui vient de renverser dom Pedro, malgré ses vertus, reconnues hautement par toute la nation, comme c'est la franc-maçonnerie qui a ordonné la laïcisation des écoles et des hôpitaux en France, malgré les vertus des Sœurs hautement proclamées par toute la nation.
- » C'est au Brésil que se réfugie de préférence, depuis un certain nombre d'années, la maçonnerie révolutionnaire.
- » D'après l'annuaire du Grand-Orient pour 1882, ce malheureux empire du trop libéral dom Pedro ne compte pas moins de 390 centres maçonniques, dont 210 loges et 180 chapitres ou loges de hauts grades.
- » Et sait-on quel était le grand-maître officiel de la phalange? Tout simplement un des plus hauts fonctionnaires de l'administration, sénateur, membre du conseil d'État!
- » Ce sont les francs-maçons qui ont poussé le trop débonnaire Empereur aux concessions les plus dangereuses, et quand ils l'ont vu désarmé, ils l'ont jeté bas, oublieux de cinquante ans de prospérité. »

LE DISCOURS DU ROI D'ITALIE

Le Parlement italien ouvrait dimanche sa session. Suivant le tradition, la séance a été ouverte par un discours du roi. Cette allocution, à en juger par l'analyse que nous a transmise le télégraphe, est fort longue et peut être aussi un peut plus précise que le sont d'ordinaire les documents de cette nature. Il y règne d'ailleurs un ton d'infatuation personnelle, ou si l'on veut patriotique, de nature à provoquer quelques sourires. L'Italie, a dit le roi Humbert, « a fait en trente ans ce qui a été le travail d'un siècle pour d'autres nations.» Il s'agit, on l'entend, de l'unité italienne, mais s'il eut tenu à être tont-à-fait exact, le roi aurait pu rappeler, fut-ce par une simple allusion, que certaines aides étrangères n'avaient pas été inutiles au succès de l'œuvre et que ce n'était pas exclusivement ni même principalement le sang italien qui avait cimenté les bases de l'édifice. offer mating to recor properties, on go

Le roi s'est livré ensuite à un long panégyrique de l'œuvre intérieure accomplie par son père et lui, question sur laquelle les Italiens sont seuls compétents pour répondre. Nous reprenons nos droits d'appréciation dans la partie de l'allocution qui touche à la politique extérieure. Le roi a parlé notamment de l'abolition prochaine des tarifs différentiels entre l'Italie et la France. Nous voulons croire que pour arriver à ce résultat, le gouvernement italien est décidé à consentir des concessions qu'il a jusqu'ici refusées. Le roi a protesté des sentiments pacifiques de la nation italienne et affirme la conviction que la paix ne serait point troublée, bien que les questions délicates « ne soient pas toutes réglées. » Ce sont de ces assurances qu'on enregistre toujours avec plaisir, mais venant du roi d'Italie, elles n'ont guère qu'une importance en rapport avec l'influence que ce pays exerce sur les destinées de l'Europe. Ce n'est pas moins que rien, mais c'est du moins assez peu de chose.

NOUVELLES MILITAIRES

LE PROGRAMME DE SAINT-CYR

A la suite de son inspection générale, M. le général de division Cailliot a demandé au ministre de la guerre des modifications aux programmes d'instruction de l'École spéciale mi-

Le ministre a fait droit aux propositions de l'inspecteur général, et il l'a chargé de présider une commission qui va étudier en détail un remaniement partiel de l'École de Saint-Cyr.

Toute transformation de l'instruction donnée à nos futurs officiers est très délicate à prononcer; elle exige un examen approfondi, car elle se ramifie avec les progrès de notre enseignement universitaire. La commission, présidée par le général Cailliot, ne pourra que consulter avec fruit le bel ouvrage du général Hanrion et l'article si remarqué, l'hiver dernier, dans le Journal des sciences militaires, sous le titre d' « Etude sur la cavalerie; Saint-Cyr et Saumur. » Le concours des hommes éclairés qui ont étudié la question des Ecoles militaires doit être acquis aux travaux préliminaires dont est chargé le dernier inspecteur général de Saint-Cyr.

LA STATUE DE FAIDHERBE

Le comité de souscription pour le monument du général Faidherbe a décidé que les combattants de 1870 seront personnifiés, dans ce monument, par quatre statues d'angle représentant les éléments constitutifs de l'armée du Nord: un fantassin, un marin, un dragon et un mobilisé. Le général sera représenté en pied avec la pelisse couvrant son uniforme.

Le monument, consié au statuaire Crauk, sera élevé à Lille, sur la place Richebé. Il devra être terminé dans un délai assez court pour que l'inauguration ait lieu au mois d'octobre prochain, le jour anniversaire de la mort du grand chancelier de la Légion d'honneur.

La cérémonie d'inauguration sera entourée d'une grande solennité militaire. Le Président de la République y sera invité.

me sets done do m'appayer me mon aller

CHRONIQUE LOCALE

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Société de Secours aux blessés militaires

SUITE DU DISCOURS DE M. LE D' TRIAIRE

Il arrive, en effet, Messieurs, qu'on émet quelques doutes sur l'utilité de notre société. On se demande si les blessés militaires restaient sans protection et sans secours avant la Convention de Genève, s'il était nécessaire de constituer à grands frais des sociétés destinées à assurer cette protection, et si de tout temps l'ennemi blessé et abattu n'a pas paru digne de pitié à celui qui l'a renversé.

Je voudrais, pour l'honneur de l'humanité, dire qu'il en a été toujours ainsi; mais ce serait bien mal connaître l'histoire que de l'affirmer.

Je ne remonterai pas au moyen âge, dont vous pourriez suspecter les mœurs militaires; ni au xviie siècle, où je vous montrerais trop facilement les blessés expirant sans secours sur le champ de bataille ou froidement achevés par l'ennemi après le combat. — Cet abandon qui nous révolte aujourd'hui était du reste dans les mœurs, et les hommes les plus braves le professent exactement. « Le meilleur lit pour un blessé, disait le brave de la Noue, est le fossé dans lequel l'a renversé le coup d'arquebuse ». Mais sans sortir de ce siècle, qui est cependant un des plus civilisateurs et des plus vraiment humains, ou peut voir les blessés abandonnés sans miséricorde par leurs frères d'armes ou traîtreusement achevés par l'ennemi.

Lisez, en effet, l'histoire de la grande armée; vous verrez comment, pendant la retraite de Russie, des milliers de blessés furent abandonnés par nous, sans soins, sans secours, et périrent au milieu des plus atroces misères ; et si vous voulez ensuite savoir comment l'eunemi traitait ceux des nôtres qui tombaient entre leurs mains, demandez-le au grand écrivain russe devenu si fort à la mode chez nous, Tolstoï. Dans son livre de la guerre et de la paix, il décrit à son tour cette fatale retraite, et il nous raconte comment les soldats russes égorgeaient sans pitié les soldats blessés qui tombaient entre leurs mains, organisaient des embuscades, dressaient de vrais pièges à loups où tombaient les vieux soldats qui avaient conquis l'Europe.

Sans doute, au moment de la fondation de notre œuvre, la situation n'est plus semblable à ce qu'elle était au commencement du siècle, et les droits des gens et de l'humanité ont réalisé quelques progrès. On n'achève plus comme une bête de somme l'ennemi qui gît à

terre. Les guerres où la France est prépondérante, les luttes de Crimée, la campagne d'Italie affichent notre générosité et notre caractère chevaleresque. Mais le souci absolu et exclusif du blessé n'est pas devenu un dogme international, il ne fait pas partie du droit des gens et n'est pas placé au-dessus de toute contestation; et si la France, par son génie, par son influence dans le monde, fait encore prédominer les notions de générosité et d'humanité qui constituent son patrimoine national; si elle provoque, comme en Italie, la restitution sans échange des blessés prisonniers; si elle récompense d'une façon spéciale les personnes qui se dévouent aux soldats mis hors de combat, ce n'est là qu'une ligne de conduite qui n'engage qu'elle, qui ne lie en aucune façon les autres nations et dont rien ne garantit la

Mais, Messieurs, s'il est réel, et si tout le monde veut bien reconnaître que les victimes de la guerre n'ont pas été jusqu'à notre époque suffisamment protégées, si l'on admet qu'elles doivent être l'objet d'une sollicitude spéciale garantie par les lois et les traités internationaux, on peut cependant penser que ce rôle de protecteur appartient exclusivement à l'État; que celui-ci possède inscrites au budget de la guerre les ressources nécessaires pour secourir les blessés; qu'il dispose de ce corps admirable du service de santé militaire dont l'intelligence et le dévouement sont audessus de tout éloge, et que par suite il n'a que faire des services de l'initiative privée. Réfléchissez une minute, et vous verrez que rien n'est plus erroné. L'État, en face des dépenses énormes qu'impose aujourd'hui l'organisation des armées universelles, ne possède ni les ressources ni le matériel sanitaire suffisants pour se priver des secours de nos associations. Permettez-moi, en quelques mots, de vous faire saisir l'évidence de cette proposi-

Je suppose, en effet, la guerre déclarée, et je vous place un moment en face de cette éventualité redoutable: le pays tout entier en est informé télégraphiquement, et la mobilisation est commencée. De tous côtés les troupes gagnent la frontière. Déjà les divisions de cavalerie indépendante se sont élancées en avant et se sont heurtées à la cavalerie ennemie, qui de son côté s'est hâtée d'envahir le territoire pour entraver notre mobilisation.

Pendant ces engagements, la mobilisation s'achève, les corps d'armée se forment, et, grâce au développement des voies ferrées stratégiques, en moins de quinze jours les armées sont constituées. En moins de quinze jours aussi la première bataille peut être livrée, et les premiers convois de blessés sillonnent nos chemins de fer.

Or ces batailles, nous savons combien les perfectionnements de l'armement, combien les

tactiques contemporaines des grandes masses les rendent meurtrières. Quelques chissres vont vous en donner une idée.

A la bataille de Sadowa, qui fut le début du système, et où 215,000 Prussiens combattirent contre 220,000 Autrichiens, 40,000 hommes restèrent sur le terrain. A la journée de Gravelotte, 22,000 Prussiens furent mis hors de combat. Et il est probable, Messieurs, que ce sont là de petits engagements comparés à ceux que la pratique savante et méthodique de la mobilisation fera désormais connaître au monde, et il n'est pas exagéré d'envisager le cas où 50,000 hommes et même plus pourront d'un seul côté être couchés sur le champ de bataille.

J'admets ce chiffre de 50,000 hommes. Comment les blessés qui survivent parmi eux vontils être soignés? Dans le service de l'avant, sur le champ de bataille, dans les ambulances des corps d'armée et les hôpitaux d'évacuation par le corps du service de santé militaire, préparé de longue main à la chirurgie des batailles, et qui vient dans cette campagne de l'Extrème-Orient de donner encore la mesure de sa valeur et de son dévouement, et de justifier si brillamment la conquête de son autonomie.

On les a vus, en effet, ces médecins militaires, sur tous les champs de bataille du Tonkin, à l'assaut des forts, dans les villes assiégées, dans les guet-apens, comme dans les retraites, unir le sang-froid et l'habileté du chirurgien à l'intrépidité du soldat.

On les a vus panser les blessés sous une grêle de balles, les disputer à leurs sauvages adversaires, blessés eux-mêmes, combattre pour eux, et braver pour les arracher à la mort, non seulement la mort, qui là-bas n'était rien, mais encore l'abominable chance de tomber vivants dans les mains de l'ennemi, et, une fois leurs blessés en sûreté, les soigner avec une sollicitude admirable, en sorte qu'on a pu dire que ceux-ci leur devaient deux fois la vie.

Tels sont les hommes qui devront subvenir aux nécessités de l'armée en campagne. La tâche est indubitablement à la hauteur de leur dévouement, et vous pensez bien que ce n'est pas sur ce point que je compte pour vous faire apprécier l'utilité de notre Société. Je suppose donc ce service brillament accompli. J'admets, Messieurs, que ces vaillants serviteurs se sont multipliés et ont pu faire face aux exigences du champ de bataille. Tous les blessés ont été relevés et pansés dans les délais nécessaires. Après avoir reçu les premiers soins dans les ambulances des corps d'armée, ils sont évacués sur les hôpitaux du service de l'avant et de l'arrière, et c'est ici que je vais vous faire toucher du doigt les services rendus par la Société de secours aux blessés. Je suppose que celle-ci soit restée muette ; qu'elle ne possède ui ambulances, ni hôpitaux, ni personnel, ni matériel; qu'elle n'ait pas été dé-

crétée d'utilité publique, qu'elle n'ait pas été chargée par les règlements militaires du service de l'arrière, qu'elle n'existe pas en un mot: que vont devenir les survivants de nos 50,000 blessés? Ils encombreront les hôpitaux de la région, qui sont plus ou moins préparés à les recevoir, et ceux-ci êtant rapidement remplis, nous assisterons à ce lamentable spectacle dont nous avons été les témoins attrigtés en 1870, — avant que la Société de secours ait pu s'organisr, — de blessés transportés de ville en ville, d'hôpitaux en hôpitanx, à la recherche d'un lit pour étendre leurs membres fracassés.

Mais de nouveaux combats ont eu lieu, la guerre se prolonge. Elle dure des mois. Ce n'est plus 50,000 blessés ou malades, c'est un million, 1,500,000. peut-être plus, que nous aurons à recueillir et à soigner. Ne vous récriez pas, Messieurs, ce chiffre est positif et facilement explicable: il tient à ce que les mêmes hommes sont plusieurs fois atteints et reviennent plusieurs fois dans les mêmes hôpitaux. Pendant la guerre franco-allemande nous avons perdu 136,000 hommes, et eu au moins un million de malades et de blessés. Il y avait, du reste, des précédents; pendant la guerre de sécession américaine, îl y eut 2,247,403 malades et 143,315 blessés, et cependant il n'y avait pas plus d'un million d'hommes de chaque côté, ce qui donne plus de malades et de blessés que de soldats se-

Pensez donc maintenant, Mesdames et Messieurs, à ce que serait une guerre qui éclaterait comme un coup de foudre, engagerait en peu de jours deux millions d'hommee, la population valide tout entière et, de l'avis de tous les hommes compétents, revêtirait un caractère plus impitoyable et dureraît plus de temps que la dernière campagne. Réfléchissez en outre à ce fait manifeste que les luttes de cette guerre, qui nous apparaissent si tragiques, n'auront été que de faibles engagements comparées à celles que la pratique savante et méthodique de la mobilisation totale, et le perfectionnement indéfini de l'armement, feront désormais connaître au monde.

Que pourrait, en face de ces millions de malades et de blessés, faire l'Etat, absorbé par les ardentes alternatives d'une lutte où se joue le sort de la patrie? Et avec quelles ressources le Trésor, obéré par les nécessités de la défense nationale, ferait-il face aux colossales dépenses qu'entraînerait un nombre aussi extraordinaire de malades et de blessés, un nombre qui ne s'est jamais vu?

Mais, Messieurs, la guerre, dans les conditions nouvelles où elle se présente, avec son fatal cortège de morts et de blessés en nombre inconnu jusqu'à ce jour, avec ses deuils atteignant, dès les premières batailles, — je parle, bien entendu, d'une guerre continentale, — un

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Ayant ainsi décidé, il quitta Marc. Il allait gagner le parc, la grève, lorsque dans la cour sablée il aperçut la marquise. Elle revenait de sa course matinale et quotidienne, et tenait à la main un panier de forme élégante. Il ne la quittait jamais dans ses visites aux pauvres gens, et renfermait dans ses flancs arrondis bien des mystères. Qui dira jamais ce qu'il avait contenu et ce qu'il contiendrait encore de fruits, de confitures, de flacons de vin vieux, de livres, d'images! car la clientèle de M^{me} de Trémeur était nombreuse à Saint-Michel-en-Grève, à Saint-Efflamm, à Plestin. Partout, dans les villages avoisinant le Roscoat, on la bénissait.

Elle s'arrêta devant son petit-fils, puis avec un sourire:

— Puisque te voilà; Gaston, nous allons faire ensemble quelques tours dans le parc; il me sera doux de m'appuyer sur mon cher bâton de vieillesse. Je commence à en sentir le besoin... Oui, je te l'assure.

C'était une légère altération à la vérité, car la marquise de Trémeur était une charmante vieille, droite, ferme, l'œil brillant sous ses boucles blanches; mais il est si bon pour une mère de s'appuyer sur son fils!

Et, tendrement, la marquise posa la main sur le bras que lui offrait Gaston.

Qu'elle est sûre et profonde, bâtie en force, cette tendresse maternelle, dont l'enfant, hélas! s'occupe souvent bien peu! Il court le monde, il brave les tempêtes, il caresse des chimères, il oublie!... Mais là-bas, au foyer, la mère songe toujours. Qu'importe l'ingratitude du fils! La tendresse maternelle est une flamme qui se nourrit d'elle-même. Elle est comme ces forteresses bâties en granit: rien ne peut le détruire, et lorsque l'enfant revient, l'abri est toujours prêt à lui donner asile.

Gaston était un bon fils. Parfois cependant, emporté par sa fougue de jeunesse, il avait oublié l'aïeule qui sans cesse pensait à lui. Ses lettres, si aimées au Roscoat, se faisaient attendre, s'échelonnaient d'un mois à l'autre... et c'est long, bien long, un mois, quand chaque matin, le cœur palpitant, on guette le

courrier qui apportera enfin les lignes désirées.

Devant l'affection de son aïeule, le jeune marin se reprochait toutes ses négligences, et d'une voix qui tremblait :

- Grand'mère, dit-il, vous le savez bien, je vous aime de toute mon âme.

— Oui, répliqua-t-elle, je le sais bien.

Et levant ses yeux clairs sur son petitfils:

- Eh bien, fit-elle, puisque tu m'exprimes si gentiment ta tendresse, puisque tu me dis cette parole si douce: « Je vous aime! » laissemoi te raconter un rève, un beau rêve que j'ai fait avec ton grand-père... Tu as déjà bien voyagé, mon cher Gaston. Quel est le point du globe que tu n'aies pas visité? Ta passion des voyages n'est-elle pas satisfaite?... Et parfois, lorsque tu réfléchissais durant les heures de quart, ne sentais-tu pas ton cœur vide se gonfler sans raison? Quand tu quittais tes bruyants amis, sans autres souvenirs que celui des cartes maniées, de la fumée des cigares envolée, ne te disais-tu pas qu'il y a d'autres joies en ce monde que ces réanions éphémères et frivoles? Quand, aux jours d'humeur sombre... qui n'a ses heures de mélancolie?... oui, quand,

aux jours d'humeur sombre, tu restais là, dans la solitude de ta cabine, ne rèvais-tu pas d'une femme au doux visage, dont le dévouement serait sans limites, qui serait toujours prête à recevoir tes secrets, dont le sourire serait le reflet de tes joies, dont les yeux se mouilleraient devant tes larmes, dont les élans répondraient à tes élans ? Enfin, Gaston, pour me résumer en un seul mot, l'idée du mariage ne s'est-elle jamais glissée dans ton esprit?

» Crois-moi, il est bon de pouvoir aimer sans être en guerre avec sa conscience, d'aimer avec toute l'ardeur et la dignité de son âme, de trouver, sous l'œil de Dieu, tout à la fois le charme et la paix. Et, le mariage, c'est cela. Dieu l'a béni.

M^{me} de Trémeur s'était animée en parlant ainsi. Elle s'arrêta devant le visage altéré du marquis.

— Grand'mère, dit-il, vous avez deviné mes pensées les plus secrètes. Oui, j'ai rêvé, rêvé bien souvent l'amour, le respect, le dévouement mutuel.

L'aïeule regarda son petit-fils d'un regard radieux, et souriant avec finesse:

— Alors je puis achever le récit de notre

grand nombre de familles françaises, sera un événement si terrible, que l'on vent douter de sa possibilité. Je souhaite, comme les épouses et les mères qui m'écoutent, que cette éventualité ne se réalise jamais ; mais, avant de compter sur cette espérance, avant de vous abandonner à l'inertie que pourrait provoquer cette secrète pensée, veuillez jeter vos regards autour de vous : considérez l'état de l'Europe, réfléchissez aux nombreux ferments de discorde-qu'elle contient, aux millions de soldats qu'elle entretient sous les armes, aux mœurs violentes qu'une parole célèbre a placées audessus du droit, aux défis qu'on vous adresse, aux jalousies que vous excitez, aux rivalités que vous inspirez, aux ingratitudes que vous avez faites, aux convoitises que vous allumez, et dites-moi si ce sont là les signes d'un nouvel âge d'or, et si l'heure est venue de se reposer dans la paix et dans la sécurité de l'avenir.

Non, Messieurs, cela est l'évidence même, l'heure du repos et de la sécurité n'a pas sonné pour notre génération tourmentée. Et si cela est vrai, si la guerre est possible, nous devons envisager courageusement le jour où elle pourra éclater; et, si le devoir de cette brave armée, dont nous avons ici même la glorieuse et ardente pépinière commandée par un de ses chefs les plus braves et les plus éminents, est de se préparer à la sanglante lutte qu'elle peut avoir à soutenir, notre devoir, à nous, est de travailler des maintenant, par nos associations, à en atténuer les périls et à assurer aux existences précieuses qu'elle va mettre en jeu les soins éclairés qui seuls peuvent les conserver à leur famille et à la patrie. (A suivre.)

L'abondance des matières nous oblige à ajourner le compte rendu de la séance du Conseil municipal tenue mardi dernier à l'Hôtel de

Aussitôt que nous le pourrons, nous donnerons ce compte rendu; du reste, aucune question d'intérêt général n'y a été agitée.

es motioned in esquisited and according to

La température. — Nos prévisions se sont réalisées relativement aux bourrasques de neige. Dans la soirée d'hier, en effet, il en est tombé une certaine quantité à Saumur.

Ce matin, le thermomètre est descendu audessous de zéro. Le baromètre se tient assez élevé et le froid persiste. Le vent souffle du

Des orages de neige sont signalés à Birmingham et dans toute la Grande-Bretagne.

LES VAGABONDS ARMÉS

On écrit des environs de Beaupréau au Journal de Maine-et-Loire :

« Depuis trop longtemps déjà les cultivateurs de notre contrée se plaignent du trop grand nombre de mendiants et vagabonds

étrangers an pays, parcourant les campagne et mettant les sermiers à contribution.

plus graves se sont passés sur les communes de Beaupréau et de Jallais. Plusieurs braconniers inconnus au pays, mal vêtus, et avec des physionomies fort peu sympathiques, passaient en chassant sur toutes les propriétés; et, en outre, ne se génaient pas pour aller en réunion mendier dans les fermee, armés de leurs fusils, au grand émoi des fermières, qui, à la vue de ces figures patibulaires, n'osaient leur refuser l'aumône.

» Tous ces gens sans aven profitent de l'insouciance de l'autorité pour redoubler d'audace et exercer une véritable terreur dans les campagnes.

» L'hiver qui commence et qui va augmenter la misère déjà si grande nons inspire bien des inquiétudes.

» Quand donc M. le préset enjoiudra-t-il à la force publique de protéger efficacement les campagnes?

FOIRES DE BEAUPRÉAU

Par arrêté préfectoral du 12 octobre 1889, pris en exécution d'une décision du Conseil général, les foires qui se tiennent actuellement dans la commune de Beaupréau, ont été transférées aux deuxième et quatrième vendredis de chaque mois, à l'exception des marchés des lundis de Pâques, de la Pentecôte et de la Petite-Angevine qui restent maintenus.

ANGERS. -- Un des gaillards qui composaient la bande de voleurs dont nous avons parlé, n'a pas attendu la visite de la police. Il a quitté la ville. C'est un nommé Chevalier. On prétend l'avoir vu à Ancenis.

Quant à Pasquier, il avoue seulement deux vols et se retranche pour le reste dans le silence le plus complet. Toutefois, il déclare qu'il fera les aveux les plus détaillés si l'on veut lui in-diquer ceux qui l'ont trahi. Le mot indique combien le gaillard savait inspirer la crainte.

De toutes parts l'on vient déposer maintenant contre lai à la police et l'on dit : Comment se fait-il que Pasquier n'ait pas été arrêté plus tôt? A cela on peut répondre: Mais Pasquier opérait plus souvent à la campagne qu'en ville et personne n'osait le dénoncer.

Quoi qu'il en soit, on le tient, et il faut es-pérer qu'on ne le relâchera pas.

Toujours la bande! - Les voleurs ont recommencé leurs exploits de plus belle. L'avant-dernière nuit, ils sont entrés dans la cave de M. Foussard, pharmacien, à l'angle des rues Plantagenet et Bodinier. Ils y ont pris une dizaine de bouteilles de vin blanc et cinq ou six bouteilles de vin de Bordeaux.

Ils ont aussi pénétré dans la maison de M. Cochery, relieur, rue Bodinier, mais, n'y ayant rien trouvé à leur convenance, ils n'ont commis lá que quelques dégâts sans importance pour signaler leur passage.

La bande s'est encore introduite chez le sieur Roussin, débitant, rue Parcheminerie. Ils ont visité la cave et ont emporté plusieurs bouteilles de liqueur.

Tous les tiroirs de l'établissement ont été

Heureusement que M. Roussin n'avait rien laissé dedans. » La semaine dernière, des faits encore Decouverte d'un cadavre. — On a découvert

dans la Maine, près Angers, le cadavre d'un militaire du 2º pontonniers, le nommé Alexis Darconnat. Le corps ne portait aucune trace de lutte ni de violence, il paraissait avoir séjourné dans l'eau 8 à 12 jours.

UN VOL A CLÉRÉ

Dernièrement, deux vagabonds passaient à Cléré (Indre-et-Loire) et demandaient l'hospitalité pour la nuit à l'homme d'affaires de M. de Champchevrier.

Celui-ci la leur accorda, mais il fut bien mal récompensé de sa charité; car, avant de partir, ces deux individus, profitant d'une course qu'il était obligé de faire, s'introduisirent chez lui, et, après avoir fouillé tous les meubles, ils s'emparèrent d'une somme de 55 fr., cachée dans un tiroir, et de divers vêtements.

La justice recherche ces deux filous, dont l'un est de nationalité italienne et paraît âgé de 18 ans environ.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 novembre 4889. La physionomie du marché ne se modifie pas : le 3 0/0 oscille de 87.52 à 87.60 ; le 4 1/2 0/0 est à 105.15.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,310. Les obligations foncières et communales ont eu des transactions très animées.

La Banque de Paris et des Pas-Bas a varié de 805 à 810. La Banque Nationale du Brésil a été recherchée avec 105 fr. de prime.

On cote 457.50 sur la Société Générale et 530 sur la Banque d'Escompte. L'émission des 40,000 actions de la Société des établissements Decauville a été largement couverte.

On a également les meilleures nouvelles de la souscription aux 53,000 obligations du Gaz de Madrid qui clôture aujourd'hui au Crédit

La Société de Dépôts et Comptes courants ferme à 597.50.

Le Panama cote 60.

L'Alpine vaut 210 et le Gaz de Madrid 485. La Galicia entretient un bon courant d'affaires à 22.75. L'action des Mines du Cactus se négocie de 34 à 35. La Compagnie possède sur le territoire de l'Utah des mines de cuivre argentifère très riches.

L'obligation des Chemins Économiques finit

Informations financières. - La Banque Froidefont, 8, rue Drouot, à Paris, fondée en 1878, donne tous renseignements gratuits pour placements de fonds et pour opérations de Bourse. Lui écrire.

THÉATRE DE SAUMUR

L'opéra de Roméo et Juliette a eu pour nous lundi soir l'attrait d'une première. Jusqu'à ce jour, aucune direction n'avait osé tenter l'aventure, faute d'éléments. C'est à M. Sureau que devait échouer cet honneur, et il y a réussi au-delà de toute espérance. L'ouvrage de Gounod nous a été montré dans un cadre digne de l'œuvre : la direction n'avait reculé devant aucun sacrifice pour que rien ne fût négligé, tant au point de vue de l'interprétation qu'à celui de la mise en scène. Aussi M. Sureau-Bellet en a-t-il été récompensé par l'empressement d'un public nombreux et choisi venu applaudir nos excellents artistes.

Roméo et Juliette, comme chacun sait, est la plus sentimentale et peut-être la plus belle des œuvres de Shakespeare, celle où l'amour chaste et pur y est chanté avec le plus d'âme; cet amour dont un heureux dénouement devait mettre fin aux haines sanguinaires de deux nobles familles italiennes, les Capulets et les Montaigus. Pour mettre en musique un poëme de cette envergure, il fallait un de ces maîtres qui savent rendre les sentiments si purs de chastes amours et élever l'âme vers l'idéal infini. C'est l'auteur de Faust, ce grand chantre de l'amour, qui devait mettre une nouvelle empreinte de son génie à cette belle œuvre, et augmenter ainsi sa gloire...

Je m'abstiendrai de parler de l'opéra que tous les musiciens connaissent et qui, sans atteindre les hauteurs sublimes de Faust, n'en est pas moins une admirable partition, et ne m'occuperai que de l'excellente interprétation de Roméo et Juliette sur notre scène. Déjà la presse angevine avait constaté le succès qu'ont remporté nos artistes, et les éloges adressés, d'une façon unanime à chacun d'eux, ne peuvent avoir ici qu'une sanction nouvelle.

Les deux principaux rôles de la pièce sont pour le ténor et la chanteuse; les autres rôles ne sont qu'épisodiques et relativement peu importants. M. Samaty, notre premier ténor, a été à la hauteur de sa lourde tâche, et il a chanté Roméo avec l'ampleur que demande la partition. Dans la cavatine: « Ah! lève-toi, soleil », il a su donner l'expression ardente et passionnée de l'amant dont le cœur déborde d'allégresse ; et ce charmant duo avec Juliette : «Ange adorable », ainsi que le ravissant duo du balcon, ont été dits avec beaucoup de grâce. La scène du tombeau a été également pour M. Samaty l'occasion de déployer une puissance vocale qui a empoigné la salle entière. Mme Pupier s'est, elle aussi, surpassée dans ce beau rôle de l'amante de Roméo; elle a été admirable dans le duo du jardin: « Hélas ! moi le haïr », et, au dernier acte, le grand duo du tombeau a valu à la gracieuse cantatrice des ovations enthousiastes. Ces deux artistes ont été rappelés et acclamés chaleureusement.

Pour les autres rôles, on a admiré tout d'abord M. Darras, notre première basse, dans son rondo: « Allons, jeunes gens! » qu'il a dit avec beaucoup de talent. M. Sureau-Bellet a chanté avec l'ampleur de voix qu'on lui connaît cette superbe invocation: « Dieu, qui fit l'homme à son image ». Quant à la charmante M^me Gréteaux, fort gentille dans son costume du jeune page Stephano, elle a dit d'une façon charmante la sérénade : « Que fais-tu, blanche tourterelle? » M. Gréteaux (Tybalt) et M. Villard (Mercutio) ont eu, avec tous les autres artistes, leur part de succès. Dans la scène du duel, notre second ténoret notre baryton ont montré les doubles qualités de chanteurs et de comédiens.

Enfin, comme je le disais en commençant, rien n'a été négligé pour la mise en scène, qui a été irréprochable. Les décors et les costumes étaient parfaitement dans le ton et n'offraient pas de ces choquants anachronismes qui se produisent si souvent au théâtre. Ne pourraiton pas, par contre, avoir quelques violons de plus pour atténuer la dureté des cuivres de notre orchestre?

Le public amateur doit savoir gré à M. Sureau-Bellet de tout ce qu'il fait pour lui plaire, et, si les efforts de la direction sont persévérants, je suis convaincu que les Saumurois sauront l'en dédommager. NEMO.

Ceux qui ont lu les compte rendus des récents Congrès de médecine n'ont pu s'empècher de constater que plus que jamais les médecins conti-nuaient à ne pas être d'accord sur les nouveaux médicements: l'un condemna comp l'entre print medicaments: l'un condamne ce que l'autre vient de louer. Ces disputes excitent comme toujours l'hilarité des gens bien portants. Mais les malades?

— Eh bien, que les malades attendent que l'accord se fasse chez nos docteurs et qu'ils continuent à faire usage de ces bonnes vieilles recettes dont l'expérience a montré aux médecins la constante efficacité. Tel est le Sirop de Regnauld, composé de l'extrait concentré des plantes pectorales dont il emprunte les principes actifs pour soulager et guérir la toux, quelle qu'en soit la cause.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent; Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.: Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.; Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.; Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

Produit une Lumière incomparable En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

: PAUL GODET, propriétaire-gérant.

rêve. Nous voudrions que ce nid que tu veux bâtir, tu le bâtisses au Roscoat... Le pays est beau. Regarde.

De la main elle montrait le parc ombreux, les jardins fleuris, les falaises embaumées, et la mer, la grande mer, qui battait son plein sur le sable du rivage.

- Où pourrais-tu trouver mieux, Gaston? où rencontrerais-tu des amis plus fidèles que ceux dont nous sommes entourés ?... Et là-bas, là-bas, sur ce yacht qui se balance en suivant le flot, je sais un cœur ardent...

Gaston se redressa vivement; puis, interrompant la marquise:

- Eh quoi I grand'mère, vous songeriez à me donner pour compagne miss Margaret, cette Écossaise fantasque, qui dissipe sa vie comme une prodigue, qui n'aime que les excursions à grand bruit de grelots, le tumulte des fêtes, le fracas des courses? Aujourd'hui elle est à Nice, demain à Londres, bientôt à Naples; puis en Irlande, en Algérie. Que sais-je? Rien dans cette cervelle d'oiseau. Elle médite avec son conturier. Elle parie aux courses. Elle pomponne son bichon.

- Tu es sévère pour Margaret, continua gravement M de Trémeur. Ne la juge pas si

vite, Gaston. Je l'étudie attentivement depuis son arrivée à Saint-Michel, et j'ai bien observée, bien noté les moindres nuances de cette nature exaltée, j'en conviens, mais attachante et sincère. Tête légère, mais âme généreuse, toujours prête au dévouement, toujours prête au repentir... Ton grand-père aimerait à mettre dans la tienne la main de miss Mac-Bayle, parce que cette petite main contient une fortune princière; mais moi, Gaston, sans me laisser toucher par cette considération toute secondaire, à mon sens, je te dis cependant : Mets ta confiance en cette charmante Écossaise; elle est vraiment bonne.

La marquise observait son petit-fils, étonnée de sa froideur. Il n'avait rien vu des charmes de Margaret; mais comme un juge sévère il avait noté tous les caprices de la folle enfant.

-- Oui, je le reconnais, reprit Mme de Trémeur, miss Mac-Bayle est loin d'être parfaite. En l'adulant, son père lui a donné une volonté impérieuse. Pauvre petite! Il manque toujours quelque chose à qui n'eut pas une mère près de son berceau...

- Une mère ! une sainte comme vous, interrompit le jeune enseigne.

(A suivre.)

Étude de M° V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

Sur saisle immobilière En un seul lot .

DE

Consistant en:

TERRES, VIGNES, TAILLIS & COUR

Le tout situé commune de Gennes,

Saisi sur les époux BIGOT-DRON.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, à l'audience des criées du Samedi 28 Décembre 1889, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il

appartiendra:

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte contenant bail reçu par Me Bourdais, notaire à Gennes, le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, consenti par M. Ange Lemercier de la Monneraye, proprié-taire, demeurant ville d'Angers, agissant au nom de Mme Adélaïde d'Andigné de Beauregard, baronne de Fontenay, veuve de M. Louis de la Fontaine, baron de Fontenay, aujourd'hui décédée, sa belle-mère, aux époux Louis Bigot et Marie Dron, sa femme, demeurant précédemment à Champ-Fleury, commune des Rosiers, et actuellement commune de

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Renier, huissier à Gennes-les-Rosiers, en date du neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, en-registré, dénoncé, visé et transcrit conformément à la loi,

Et aux requête, poursuite et dili-gence de M. Ange Lemercier de la Monneraye, sus-nommé, agissant au nom et comme exerçant les droits de la dame son épouse, héritière de la baronne de Fontenay, sa mère décé-

Ayant pour avoué Me Vincent LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, nº 12, lequel est constitué et occupe pour lui sur la présente poursuite de saisie et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de M. Louis Bigot et dame Marie Dron, sa femme, demeurant précédemment à Champ-Fleury, commune des Rosiers, et actuellement commune de Gennes,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot des immeubles ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte contenant bail par Mme la baronne de Fontenay, bail par Mme la baronne de l'ontenay, aux époux Bigot-Dron, ledit acte sus-relaté M. Ange Lemercier de la Monneraye, agissant aux qualités qu'il est dit ci-dessus, a, par exploit de Renier, huissier à Gennes-les-Rosiers, en date du trois juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enre-gistré et visé conformément à la loi, fait commandement aux époux Bigot-Dron de lui payer la somme de dix-huit cents francs qu'ils res aient lui devoir sur leurs prix de fermages des années mil huit cent quatre-vingtdes années mil huit cent quatre-vingt-sept et mil huit cent quatre-vingt-huit, avec déclaration que faute par eux de payer ladite somme dans le délai de trente jours, et icelui écoulé, ils y seraient contraints par toute voie de droit, notamment par la saisie immobilière de leurs biens.

Ce commandement étant resté infructueux, il a été, à la date du neuf septembre suivant, et par procès-verbal du même huissier, visé et en-registré conformément à la loi, pro-cédé à la saisie réelle desdits immeubles.

Par acte, toujours du même huissier, également enregistré et visé, le procès-verbaldont il s'agit, a été dénoncé auxdits époux Bigot-Dron, le vingt-trois septembre même mois.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le premier octobre mil huit cent

quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 44 et 45.

La lecture et la publication du cahier des charges, dressé et déposé par Mo Le Ray, avoué, ont été faites le vingt-trois octobre, présent mois, et l'adjudication a été fixée au vingthuit décembre mil huit cent quatrevingt-neuf.

DÉSIGNATION

Commune de Gennes.

1º Un morceau de terre, situé au Marais, numéro 223 p, section F du cadastre, contenant environ sept ares soixante-quinze centiares, joignant au nord le chemin de la Bardinière à Sarré, au levant le déversoir du ruisseau, au couchant Pierre Cordier, au nord Goujon.

2º Un autre morceau de terre, situé au même lieu, aboutissant en face le précédent, à gauche du che-min précité, numéro 183, section F du cadastre, contenant environ dixhuit ares vingt centiares, joignant au nord le chemin de la Bardinière à Sarré, au couchant Meunier et divers, au midi ledit Meunier.

3º Un autre morceau de terre, au même lieu, numéro 142, section F du cadastre, contenant environ neuf ares quatre-vingts centiares, joignant au levant le déversoir du ruisseau, au nord-ouest Rouleau, au midi

Grégoire. Un autre morceau de terre, sis aux Monbarderies, numéro 1308. section E du plan cadastral, contenant environ six ares quatre-vingt-dix cen-tiares, joignant au midi et au levant Charrier et au nord un chemin.

5. Un autre morceau de terre, sis aux Grands-Champs, numéro 960 section E du cadastre, contenant environ six ares soixante centiares, joignant au levant Marquis, au midi un chemin, au couchant et au nord François Gautier.

6. Un morceau de terre, sis aux Brandes-du-Moulin-Gros-Cul, numéro 199 p, section E du cadastre, conte-nant environ dix-neuf ares quatrevingts centiares, joignant au levant Derouineau, au midi un chemin, au couchant Dron.

7. Un morceau de vigne contenant environ six ares trente centiares, sis au Bois-Martin, numéro 885 p, section E du cadastre, joignant au levant un chemin, au midi Dron, au nord Derouineau.

8. Un taillis, sis au bois de la Bardinière, contenant environ douze ares trente cinq centiares, numéros 1115 p et 1119 p, section E du cadastre, joignant au levant M^{me} de Jour-

dan, au couchant Dron. 9. Un autre taillis, sis au même lieu, contenant neuf ares trente-cinq centiares, numéro 1124 p, section E du cadastre, joignant au couchant le chemin de la Bardinière au Moulin-Gros-Cul, au levant Mme de Jourdan, d'un autre côté Dron.

10º Un morceau de terre, sis dans les devants de la Bardinière, numéro 1363, section F du cadastre, contenant cinq ares quarante centiares, joignant au levant et au couchant Charrier, au nord Maugin Fresnaie.

11º Une petite cour, sise à la Bardinière, numéro 1376 P, section F du cadastre, contenant environ six ares quinze centiares, joignant Dron et un chemin.

12º Une vigne, sise au même lieu, contenant environ dix-neuf ares dix centiares, numéro 1386 P, section E du cadastre, joignant un chemin et Charrier.

Tous ces immeubles sont exploités par le sieur Bigot-Dron, partie saisie.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la

Nota. - Il est ici déclaré, conformé-Nota.— Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par ment d'adjudication, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'ad-judicataire francs et libres de toutes

charges de cette nature non inscrites. Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements:

1º A Me V. LE RAY, avoué poursuivant:

2º Au gresse du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le 26 novembre mil huit cent quatre-vingt neuf.

V. LE RAY. Enregistré à Saumur, le novembre mil hult cent quatre-vingt-neuf, , c' . Reçu un franc quatre-vingthuit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur.

SUIVANT ACTE reçu par ledit Mº LELIÈVRE, notaire, le 46 novembre 4889, M. BOUÉ a vendu àM. et Mme BOUTAUD, le fonds de commerce de marchand épicier qu'il exploitait à Saumur, rue de la Croix-Verte, nº 16.

(952)Pour avis d'usage.

Étude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Par adjudication volontaire AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUB EN 16 LOTS

En l'étude et par le ministère de M° LELIÈVRE, notaire, le DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 4889, à une heure après midi,

IWWEARTES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Situés communes de Distré, Le Coudray - Macouard et Artan-

Appartenant aux époux GAUTIER-FRÉMIN, de Distré.

DÉSIGNATION

1ent. Maison avec cour, jardin et caves en roc, au bourg de Distré, d'une superficie de quatre ares environ.

2ent. Et quinze morceaux de terre, pré et vignes, à Distré, Artannes et Le Coudray, d'une contenance totale de un hectare trentesix ares quarante-sept centiares.

Jouissance de la maison du 24 uin 1890, et des autres immeubles du jour de l'adjudication.

Faculté de traiter à l'amiable.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit Me LELIÈVRE, notaire.

Etude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENDRE

Grande Maison d'habitation

Propre au commerce, Sise à Saumur, rue du Portail-

Louis, 26, Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins

sur le derrière. S'adresser audit Me LELIÈVRE, notaire.

A CEDER

Après fortune faite

UN MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

VOITURES MEUVES et et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. Lecuit, 48, rue Nationale, Saumur.

Étude de Me Paul PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques

Le LUNDI 2 décembre 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, 55,

Il sera vendu:

Salle à manger en vieux chêne, style Henri II, un ameublement de salon en bois noir, style Louis XIV, garni en étoffe fantaisie, armoire et vieux bahut Louis XV, buffets à vitrine et autres, bois de lits, secrétaire, tables, guéridons, bureaux, coffre à bois. fauteuils et chaises garnis, coins de feu, glaces, pendules, volière en bois découpé, piano, volumes, rideaux, objets de literie;

Une belle cheminée en fonte émaillée, lessiveuses, pompe rotative, cuisinières, pupitres à bou-teilles, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres bons articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL.—Affections des voies digestives, posanteurd'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS.—Affections des reins, de la vessie,
gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE.—Prescrite comme Célestins.

Administration de la C'e concessionnaire :
PARIS. 8. Boulevart Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la
CAPSULE

Déput chez leves

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minéra'es, droguistes et pharmaciens.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de A. PRADEAU

Pharmacien de 1re classe, 27, rue de la Tonnelle.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL. fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix déflant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 SAUMUR

CHOCOLATS IMBERT CHOCOLATS DE MARQUES

 Menier,
 le 1/2 kil.,
 1.65
 Santé fin,
 le 1/2 kil.,
 1.

 Planteur,
 —
 1.65
 —
 surfin,
 —
 1.

 Cio Coloniale,
 —
 2.20
 Supérieur vanillé,
 —
 4.

 Fèlix Potin, le 1/2 k., 1.30, 1.50,
 1.70
 Double vanille,
 —
 2.

 Express, les 6 déjeuners, 90 et
 1.20
 Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.

 le 1/2 kil., 1.30

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges

BULLUA

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigne,